

Conseil Municipal du 08 mars 2021 Procès-Verbal de la Séance n°2021-04

Date de Convocation Le huit mars deux mille vingt-et-un, à dix-sept heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-quatre février deux mille vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à l'Espace Jean Cocteau, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 24 février 2021

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
En exercice : 29
Présents : 19 M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS,
M. Patrice FONTENILLE, M. Alain JAOUEN, M. Alain SALMON, Mme Béatrice ODINK,
Représentés : 05 Mme Martine DELIGEON, M. Dominique GALLOT, Mme Katia CHAUVET,
Mme Christelle ROMEO, Mme Karine WITTMANN-TENEZE,
Votants : 24 Mme Mélanie BERLU PERREUX, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :
M. Frédéric GRILLET à M. Laurent RICHARD,
M. François DUVERGER à M. Alain JAOUEN,
M. Alain BARON à M. Pierre LATOURRETTE,
Mme Sophie RANDUINEAU à M. Philippe BEAUVAIS,
Mme Cécile CHEMINEAU à M. Laurent RICHARD.

Absents excusés : M. Thierry SOUYRI, Mme Dominique BOSA, M. Jean-Michel PEREIRA,
Mme Silvia GOHIER-VALERIOD et M. Hervé CALAS,

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

M. RICHARD informe que compte-tenu du contexte sanitaire actuel et afin de satisfaire au caractère public des séances de Conseils Municipaux, cette séance est filmée et diffusée en direct de manière électronique.

Approbation du procès-verbal précédent

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 février 2021 par 23 voix pour et une abstention (M. Patrice FONTENILLE).

A - Décisions prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

MARCHES PUBLICS

DECISIONS	OBJET	ENTREPRISE	ADRESSE	TOTAL H.T.	DATE DE SIGNATURE	PERIODE D'EXECUTION
Marché n°12/20	Marché de fourniture – Fournitures scolaires Lot 1 – Fournitures	CYRANO Val de Loire	45400 FLEURY LES AUBRAIS	Minimum 15.000 € Maximum 30.000 €	15/02/2021	A compter du 1 ^{er} janvier 2021 et pour trois années
	Marché de fourniture – Fournitures scolaires Lot 2 – Livres et manuels scolaires	SAVOIRS PLUS	49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE	Minimum 4.000 € Maximum 10.000 €	15/02/2021	A compter du 1 ^{er} janvier 2021 et pour trois années

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE MONTS (Indre-et-Loire)

Séance du 08 mars 2021

	Marché de fourniture – Fournitures scolaires Lot 3 – Manuels éducatifs	CYRANO Val de Loire	45400 FLEURY LES AUBRAIS	Minimum 2.500 € Maximum 8.000 €	15/02/2021	A compter du 1 ^{er} janvier 2021 et pour trois années
Marché n°04/20	Marché de fourniture – Lot 4 Acheminement et fourniture Electricité inférieur à 36 Kva	ENGIE	92400 COURBEVOIE	Marché subséquent sans mini ni maxi	14/09/2020 (par le SIEIL 37)	Du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

B – Décisions

2021.04.01 DOMAINE ET PATRIMOINE – Désaffectation et déclassement d'un bien immobilier communal situé dans le Bourg Historique - Square Jacques DRAKE

Rapporteur : M. Laurent RICHARD, Maire

DEBATS

M. JAOUEN informe que les sanitaires sont d'ores et déjà condamnés. Concernant les nouveaux locaux de la banque alimentaire, il explique que les travaux sont en cours et que celle-ci devrait en prendre possession dans un mois. Mme BEYENS s'interroge de la suppression des toilettes publiques dans le bourg historique. M. RICHARD répond qu'un débat sera à tenir afin de trouver une solution.

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal par la délibération n°2021.02.16 en date du 26 janvier 2021 a approuvé la cession d'une grange de 101 m² située dans le bourg historique, square Jacques DRAKE.

Cette grange sert actuellement pour partie de lieu de stockage de la banque alimentaire et de toilettes publiques.

Ce bien étant affecté à l'usage direct du public et à un service public, il fait partie du domaine public communal et est ainsi inaliénable et imprescriptible, conformément aux dispositions de l'article L.3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Afin de mener à bien cette cession, il doit au préalable être constaté son déclassement du domaine public et son intégration au domaine privé communal. En effet, les biens constituant le domaine privé de la commune sont aliénables et prescriptibles.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241.1 relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.3111-1 et L.2141-1, celui-ci disposant qu'un bien qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ;

Vu la délibération n°2021.02.16 en date du 26 janvier 2021 relative à la cession du bien ;

Vu le projet de division cadastrale de la parcelle BN189 établi par Monsieur François TARTARIN, géomètre-expert (lot B pour une surface d'environ 101 m²) ;

Considérant que ce bien n'est plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public, la banque alimentaire disposant de nouveaux locaux ;

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE MONTS (Indre-et-Loire)

Séance du 08 mars 2021

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, par 23 voix pour et une voix contre (Mme Béatrice ODINK)

- **De constater** la désaffectation du domaine public de la grange située sur une parcelle d'une contenance d'environ 101 m² lot B du projet de division cadastrale de la parcelle BN189 établi par Monsieur François TARTARIN, géomètre-expert, propriété communale sise square Jacques DRAKE ;
- **De prononcer** son déclassement du domaine public communal en vue de son transfert dans le domaine privé communal ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Annexe 1

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. RICHARD informe que les travaux de la salle des Griffonnes ont été réceptionnés (avec quelques réserves à la marge). Il se réjouit du résultat final et ajoute que le hall et le bar seront réhabilités dans le même esprit par nos équipes.

Mme DELIGEON demande si l'isolation et l'acoustique ont été améliorées.

M. RICHARD lui confirme et ajoute que les plafonds ont été abaissés et des panneaux pour l'acoustique installés.

M. RICHARD fait part que les travaux des nouveaux locaux de la banque alimentaire avancent bien.

Il confirme la mise en vente par les agences mandatées de l'immeuble du 10 rue de l'église pour un montant de 190.000 € net vendeur.

Il annonce qu'un débat sur le stationnement dans le bourg historique va être organisé. Il alerte sur cette problématique et prend l'exemple des barrières de sécurité situées devant la Carrousel des Saveurs qui ont une nouvelle fois été détruite par un camion.

Il informe qu'avec M. JAOUEN, il va récupérer les clés du Café des Sports, dès le 09 mars 2021. Il explique que dans la foulée, un état des lieux va être organisé avec les nouveaux locataires ainsi que la signature de la convention de location gérance, afin qu'ils puissent entrer dans les lieux au 15 mars 2021.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 17h50.



Rappel des Délibérations prises au cours de la séance :

2021.04.01 : DOMAINE ET PATRIMOINE – Désaffectation et déclassement d'un bien immobilier communal situé dans le Bourg Historique - Square Jacques DRAKE

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE MONTS (Indre-et-Loire)

Séance du 08 mars 2021

Signatures :

Laurent RICHARD		Alain BARON	Pouvoir à M. Pierre LATOURRETTE
Guylène BIGOT		Alain SALMON	
Pierre LATOURRETTE		Béatrice ODINK	
Sandrine PERROUD		Martine DELIGEON	
Thierry SOUYRI	Absent excusé	Sophie RANDUINEAU	Pouvoir à M. Philippe BEAUVAIS
Katia PREVOST		Dominique GALLOT	
Frédéric GRILLET	Pouvoir à M. Laurent RICHARD	Dominique BOSA	Absente excusée
Bénédicte BEYENS		Cécile CHEMINEAU	Pouvoir à M. Laurent RICHARD
François DUVERGER	Pouvoir à M. Alain JAOUEN	Katia CHAUVET	
Silvia GOHIER-VALERIoT	Absente excusée	Christelle ROMEO	
Alain JAOUEN		Jean-Michel PEREIRA	Absent excusé
Daniel BATARD		Karine WITTMANN- TENEZE	
Eric HENNEGUELLE		Mélanie BERLU PERREUX	
Philippe BEAUVAIS		Hervé CALAS	Absent excusé
Patrice FONTENILLE			